

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B160-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B160

OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

08_2_01

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville.

**Objet : Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville.
Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, d'une part, la validation du programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde - RD10/Chemin des Savoyards - Phase II et, d'autre part, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Meyreuil - RD7n/RD58 Pont de Bayeux.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville » visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Au cours de l'année 2013, l'étude préalable réalisée en concertation avec la Commune et le Conseil Général des Bouches-du-rhône a permis d'aboutir à l'élaboration du programme de l'opération d'entrée de ville Saint-Marc-Jaumegarde - RD10/Chemin des Savoyards - Phase II.

Par ailleurs, les études de « projet » de l'entrée de ville de Meyreuil - RD7n/RD58 Pont de Bayeux ont révélé la nécessité d'adapter les aménagements envisagés. En conséquence, le programme de l'opération et l'enveloppe financière qui lui est affectée doivent être modifiés.

La présente délibération a pour objet la validation d'un nouveau programme et l'approbation de la modification du programme des opérations d'entrée de ville tels que détaillés ci-après.

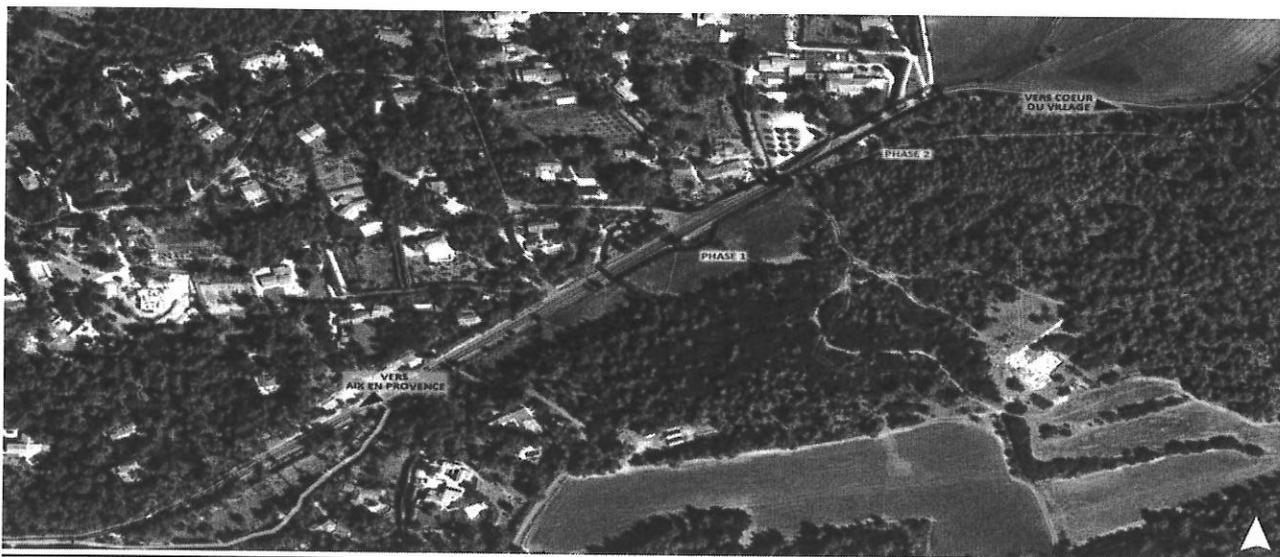
Saint-Marc-Jaumegarde - RD10/Chemin des Savoyards - Phase II - Estimation 200.000€ TTC

La seconde phase de cette opération d'entrée de ville se situe au Sud-Ouest de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde sur la RD10. Elle se déploie sur environ 150 mètres depuis le carrefour giratoire, en cours de réalisation, en direction du cœur du village.

L'objectif de l'aménagement s'inscrit dans la continuité de la première phase de l'opération. Il s'agit d'apporter une solution adaptée, sécurisée et normalisée aux défauts de prise en compte des modes de déplacement doux sur ce secteur.

En conséquence, le programme du projet est arrêté comme suit :

- création d'un cheminement piéton normalisé le long de la RD10 ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Meyreuil - RD7n/RD58 Pont de Bayeux / Estimation 1.700.000€ TTC

Rappel

L'opération est située au nord-est de la commune de Meyreuil au niveau de l'intersection de la RD7n et de la RD58. Elle s'étend sur environ 220 mètres sur la RD7n et 140 mètres sur la RD58.

La problématique de cette intervention consiste à améliorer la gestion des flux, corriger le manque de visibilité des usagers de Beaurecueil et diminuer la dangerosité de l'intersection d'une voie principale à fort trafic, la RD7n, avec une voie secondaire à trafic faible, la RD58. Le tout associé à la prise en compte des contraintes du lieu et l'intégration des piétons et cycles.

Ainsi, le programme du projet se caractérise comme suit :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD7n et la RD58 avec terre-pleins centraux comprenant la création et l'adaptation de la chaussée ;
- la réalisation de trottoirs aux normes PMR sur l'ensemble du projet ;
- la mise en oeuvre de traversées piétonnes aux entrées du giratoire ;
- l'aménagement de pistes cyclables de chaque coté de la RD7n ;
- le traitement paysager des délaissés et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation et l'amélioration de l'éclairage public ;
- la modification de la signalisation routière.

Le Bureau Communautaire du 10 mai 2012 validait ce programme d'un montant de 900.000€ TTC.

Modifications apportées :

Durant la réalisation des études d'avant projet, la Municipalité a souhaité que les espaces verts et délaissés initialement prévus soient requalifiés en espaces publics afin de conférer à ce site, en cours de développement économique et démographique, un caractère de « cœur urbain ».

D'autre part, il s'est avéré nécessaire de modifier le réseau de collecte et d'évacuation d'eau pluviale des voies, préalablement envisagé, pour se conformer aux demandes du Conseil Général des Bouches du Rhône en la matière.

Enfin, il est apparu indispensable en phase de projet d'adapter l'aménagement au gabarit des convois exceptionnels « hors normes » (120t, 38,2m de longueur, 5m de largeur, 5,45m de hauteur) fourni par la Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

En complément des éléments précédemment validés, le nouveau programme de l'opération comprend :

- requalification architecturale et qualitative des délaissés et espaces paysager sau droit du bâti existant,
- adaptation du réseau pluvial des voies sur l'emprise du projet.

La nouvelle estimation de cette opération s'élève à 1.417.000€ HT soit 1.700.000€ TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214.1 et L214.3 ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€ ;

VU la délibération n° 2012-B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de travaux de l'entrée de ville de Meyreuil RD7n – Pont de Bayeux pour un montant de 900.000€ TTC ;

VU la délibération n°2013-A225 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde - RD10/Chemin des Savoyards - Phase II (200.000€ TTC) ;
- **APPROUVER** la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Meyreuil - RD7n/RD58 Pont de Bayeux (1. 417.000 € HT soit 1.700.000€ TTC) ;

- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 APGlobale, qui dispose des crédits suffisants.

2014_B160

OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014